

## ACCUEILS DE PROXIMITE: LA CGT FINANCES PUBLIQUES 35 REVENDIQUE LE RETRAIT DE LA NOTE DU 20 FEVRIER 2020

Au moment où le directeur multiplie les visites de service et se veut rassurant, faisant état de la «concertation avec les agents sur le NRP», une note départementale sur le déploiement des premiers accueils de proximité lève le voile sur ce qu'est en fait le plan Darmanin de Géographie revisitée, renommée Déconcentration de proximité, comme les Maisons France Service sont renommées EFS (Espaces France Service).

**Mais la logique est bien la même: il s'agit de la destruction du réseau DGFIP en lien avec la destruction du Statut.**

Dans l'opacité, des groupes de travail sont réunis quasiment quotidiennement pour préparer les fusions de services et les déménagements (fusion des SIP rennais, mise en place du Service Départemental des Impôts Fonciers à Rennes et St Malo, fermetures des trésoreries, accueil sur RDV etc...)

Ainsi, la direction et le service RH invitent les agents des SIP à se positionner d'ores et déjà pour leur prochaine «affectation» et se présentent disponibles pour recevoir les agents à titre individuel.

Les agents ont clairement fait état de leurs inquiétudes face à un projet dont on ne connaît aucun contour précis et qui engage leur avenir professionnel et personnel à très court terme.

Dans ce contexte particulièrement anxiogène, *«l'évaporation naturelle des effectifs»* (suppressions d'emplois) est présentée comme une chance de «libérer des chaises». Les agents en surnombre pourront ainsi travailler à distance pour un autre service. Mais pour combien de temps ? Quelles règles d'affectation pour les agents, tous nommés désormais au département ? Alors que les règles sont justement supprimées (plus de CAP), le leitmotiv de la direction est: *«pas d'inquiétude on va faire du sur-mesure»*...Sauf, qu'au lieu de Christian Dior, avec Darmanin on a plutôt affaire au croque-mort dans Lucky Luke...

*«Pas d'inquiétude, on va vous faire du sur-mesure»*



**La question de «l'accueil de proximité»** dans le cadre du NRP a été renvoyée à un groupe de travail piloté par M Labayen, responsable de la mission risque et audit. Ce groupe de travail a abouti à l'édition d'une note de service de la DRFIP 35 du 20 février 2020 (cf Ulysse 35).

La note du 20 février confirme que le raisonnement de la direction est purement «métiers». Ainsi la direction souhaite avoir à disposition des agents prêts à faire face à une nouvelle organisation basée sur un «pilotage resserré», bref des agents aux ordres qui sont affectés dès 2020 au département...

## **Les points d'accueil de proximité:**

9 Espaces France services ont été labellisés depuis le 1er janvier 2020 :

Sens de Bretagne, Pleine Fougères, Combourg, Pipriac, St-Méen-Montauban, PIMM'S de Rennes–Bus itinérant sur la zone de la communauté de communes de la Roche aux Fées, Janzé, Mesnil-Roch.

À ces 9 Espaces France-Services s'ajoutent 2 accueils DGFIP, en mairie à Louvigné du Désert (courant 2020) et à Plélan le Grand (à compter de septembre 2020).

### **Quelques extraits de cette note:**

« En phase de démarrage du dispositif NRP, les rendez-vous physiques en EFS ou mairies et les permanences seront assurés sur la base du volontariat par un agent du SIP territorialement compétent

*Les agents des SIP volontaires pour assurer des RDV dans les accueils de proximité pourront être amenés à prendre en charge des sujets SPL ou amendes simples. Pour ce faire, une formation leur sera dispensée .*

*Au sein de chaque SIP, il convient d'identifier une équipe de deux agents volontaires au minimum pour assurer les rendez-vous et les demi-journées de présence lors des campagnes.*

*L'accueil des usagers dans les EFS et les accueils de proximité à la DGFIP s'effectuera sur RDV en présentiel ou à distance (par tel ou visio) sur un créneau prédéfini d'une demi-journée par semaine. Cette périodicité pourra être ajustée selon le nombre effectif de RDV*

### **Compétences et aptitudes recherchées:**

- \* goût pour le contact avec le public*
  - \* bonne maîtrise des outils bureautiques et des applications métiers*
  - \* bonne connaissance de la fiscalité des particuliers*
- qualités relationnelles avérées et goût pour le travail collaboratif avec des structures diverses :*

*référénts métiers, SIP, SGC-Trésoreries, Espaces France Services*

*\* capacités d'initiative, d'autonomie et de prise de responsabilité*

*\* déplacements au sein ou en dehors du périmètre de compétence du service de l'agent (en fonction du domicile du lieu de domicile de l'agent).*

*Chaque agent concerné intervenant hors de son service sera doté d'un «sac à dos NRP» comportant :*

- un micro-ordinateur permettant l'accès aux applications métiers et équipé de la solution Jitsi*
- un téléphone portable professionnel*
- une imprimante scanner portative*
- un terminal de paiement portatif paramétré multi-comptes BDF pour permettre l'envoi direct au service assignataire de la recette.*

*Une formation au maniement de ces outils sera assurée.*

### **Formation professionnelle:**

*Les agents assurant les permanences seront formés à l'ensemble des démarches et services offerts à l'usager ainsi qu'aux outils utilisés (micro-ordinateur portable, connexions aux applications métiers, utilisation de la visio sous Jitsi et Terminal de paiement portatif).*

*Des formations spécifiques (SPL, amendes) seront organisées en lien entre les pôles métiers et la division de la formation professionnelle.»*

La note prévoit également l'organisation d'un réseau «back-office» avec des référents pour chaque point de contact EFS (cf pages 12 et 13 de la note). La note stipule que «ces référents pourront être mobilisés, pour répondre aux cas d'urgence que l'agent du SIP aurait à traiter»

## **La CGT Finances publique 35 revendique le retrait de la note DRFiP 35 du 20 février 2020**

En effet, l'application de cette note ouvrirait la voie à la mise en place d'une sorte d'itinérance fiscale des agents dans le département, sans aucune garantie statutaire (chacun étant désormais affecté au département). Elle remet également en cause les horaires variables, avec des plages horaires des EFS qui prévoient des permanences en soirée, ainsi que le samedi !

Quant au prétendu «volontariat», chacun comprend qu'il s'agit uniquement de tenter de rassurer dans un premier temps les agents.

En effet, le dispositif deviendra très rapidement extrêmement structurant et laissera de fait toute latitude à la Direction pour organiser l'accueil de proximité à sa guise, avec des agents qui devront être à la fois mobiles, polyvalents et surtout ultra-flexibles.

Rennes, le 9 mars 2020